Lundi, 17 Novembre 1879.

SOMMAIRE.

UNE BONNE NOMINATION.
LES EMPLOYÉS PUBLICS.
UN PRÉTENDU DIFFÉREND.
ECHOS DU JOUR.
LETTRE DE MANITOBA : *Sipi.*
LES CHERCHEURS DE PLACES.
SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE.
ÇA ET LA.
COURRIER DE HULL.
A TRAVERS OTTAWA.
MARCHÉS D'OTTAWA.
MARCHÉS ETRANGERS.
FEUILLETON.—LE GOUFFRE : *Raoul de Navery.*

UNE BONNE NOMINATION.

M. Joseph Dubuc qui représentait le comté de Provencher à la Chambre des communes, vient d'être nommé juge en remplacement du défunt M. Louis Bétournay. Nous voyons avec plaisir notre ami monter sur le banc qu'il honorera par ses talents et ses qualités. En effet, le nouveau titulaire a tout ce qu'il faut pour faire respecter la magistrature : caractère irréprochable, probité éprouvée et science reconnue. Il y a dans cette nomination plus qu'un acte de justice ; il y a aussi un acte de reconnaissance envers ceux qui ont travaillé énergiquement à l'organisation de la province.

M. Dubuc est l'un des premiers canadiens qui émigrèrent à Manitoba, après les malheureux événements de 1869-70. Il ne tarda pas à acquérir la confiance publique par son intégrité et ses talents, et avant d'atteindre le poste élevé qui vient de lui être confié, il a passé par les charges les plus importantes de la province. Il a été tour à tour surintendant de l'instruction publique, membre de la chambre d'Assemblée et du Conseil du Nord-Ouest, procureur-général, orateur de la chambre d'Assemblée, puis député au parlement fédéral. Quoique mêlé activement à politique, M. Dubuc est l'avocat français qui s'est le plus occupé de la profession légale à Manitoba, ayant même représenté la Couronne dans plusieurs procès importants. La presse ne lui a pas été non plus étrangère, et il a publié dans le *Métis* et plusieurs journaux de ce pays, maints articles où il a défendu avec énergie les intérêts français et conservateurs. A tous les points de vue, nous nous félicitons de cette nomination qui sera extrêmement populaire à Manitoba.

Il avait été aussi question de l'honorable M. Royal pour recueillir la succession de M. Bétournay. Sa nomination eût été non moins favorablement accueillie que celle du nouveau titulaire, car MM. Royal et Dubuc étaient les véritables chefs de l'élément français dans la province et ils ont toujours été mûs par un même dévouement à l'intérêt public. Tout en voyant sa nomination avec plaisir, bien des amis du parti conservateur eussent regretté cependant de le voir sitôt quitter l'arène politique où il ne peut encore manquer d'être appelé à jouer un rôle considérable. Du reste, si nous sommes bien informé, la candidature doit lui être offerte dans Provencher, où il aurait les meilleures chances de succès. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que les intérêts du Nord-Ouest ne pourront être mieux représentés, que par un homme aussi entendu que M. Royal qui serait, à tous égards, une précieuse acquisition pour la Chambre des communes.

LES EMPLOYÉS PUBLICS.

Sous ce titre, le *Constitutionnel* publie un article dont nous détachons les observations suivantes :

" Comme chacun le sait, lorsqu'un parti a succombé, l'autre parti en revenant au pouvoir n'a rien de plus pressé que d'annuler les nominations faites par le ministère précédent et de remplacer ceux qui avaient été nommés pour remplir les diverses charges du service par des personnes qui lui ont été dévouées. Nous croyons que cette tactique d'un ministère qui arrive au pouvoir est souverainement injuste. Que l'on destitue les employés qui ne font pas leur devoir, c'est très bien ; qu'on les remplace par des personnes zélées, nous ne voyons à cela rien de mal. Mais destituer à tort et à travers les différents employés du service civil, c'est une des injustices les plus criantes que l'on puisse commettre envers ceux que l'on destitue, et c'est aussi contribuer grandement à diminuer la moralité, l'amour de l'honnêteté chez certains employés civils. Nous conseillons fortement au nouveau ministère de s'enquérir soigneusement de la conduite des employés civils qu'ils voudront destituer. Car à quoi bon mêler la politique à l'administration de la justice, puisque ceux qui sont nommés aux différentes fonctions du service civil doivent être absolument étrangers aux luttes politiques ?

" Que les employés du service civil soient nommés à leurs charges respectives sans distinction de partis politiques, et qu'on les laisse en charge tant qu'ils feront leur devoir, et bientôt, nous en avons la conviction, nous aurons une excellente administration du service civil.

Pourquoi le *Constitutionnel* et les autres journaux rouges ne tenaient-ils pas le même langage à la suite de la formation du cabinet Joly ? Alors il fallait décapiter un aussi grand nombre d'employés conservateurs que possible, pour satisfaire les chercheurs de place rouges. Qu'on eût raison ou non de les destituer, peu importait. Il fallait, avant tout, récompenser ces affamés de leurs services à la cause libérale.

Nous sommes l'ennemi des destitutions pour des raisons purement politiques, car rien n'est aussi funeste à l'efficacité du service public que ces actes de vengeance. Mais il importe de ne pas oublier que, si le régime de la terreur a régné trop longtemps dans la province de Québec, ce n'est pas nous qui l'avons établi, mais bien nos adversaires.

Le relevé des destitutions décrétées par le cabinet Joly atteint un chiffre fabuleux. Or, si le gouvernement actuel se convainc que ces destitutions ont été faites sans cause légitime, dans le seul but de satisfaire des animosités politiques, il est de son devoir de réintégrer ceux qui ont été injustement dépossédés de leurs charges. Leurs successeurs ne peuvent être considérés autrement que comme des intrus. Les conjoints inutiles ne doivent pas non plus trouver grâce. On sait que lorsque le cabinet Joly n'osait pas destituer un officier conservateur, il le prenait par la famine en lui adjoignant un libéral pur sang pour partager son salaire. Dans bien des cas, pareille nomination équivalait à une destitution, car le traitement suffisait parfois à peine pour l'officier en fonctions.

Le parti conservateur a toujours été opposé aux actes de vengeance politique, mais il ne saurait plus longtemps jouer le rôle de dupe au bénéfice de ses adversaires. Il faut que pleine satisfaction soit donnée à nos amis injustement dépouillés de leurs charges, car si nous devons pratiquer la justice envers tout le monde, il faut l'exercer tout d'abord pour ceux qui ont été les victimes de leur dévouement à la cause et aux idées conservatrices.

UN PRÉTENDU DIFFÉREND.

Le dernier numéro de l'*Irish World*, publié à New-York, renferme la correspondance suivante signée par M. l'abbé Whelan, de cette ville :

A M. le rédacteur de l'*Irish World*.

Ottawa, 11 novembre, 1879.

MONSIEUR,

Votre dernier numéro (page 8) contient une dépêche de cette ville, sous le titre suivant : " La question agraire en Irlande. —Différend à ce propos entre l'évêque d'Ottawa et le *Daly Herald*." Cet en-tête est faux et la dépêche elle-même contient une fausseté qui pourrait causer bien du mal. Il n'y a pas eu différend entre l'évêque d'Ottawa et le journal susmentionné au sujet de " la question agraire en Irlande," ni à propos de rien qui s'y rapporte. La lettre de l'évêque désapprouvait un article impie et grossier du *Herald* dans lequel on cherchait à ridiculiser une cérémonie religieuse solennelle qui avait eu lieu quelques jours plus tôt, savoir, la translation des reliques d'un saint.

Il n'était pas plus question, dans cet article, de l'agitation agraire en Irlande que des récentes élections dans votre Etat. Je vous envoie un numéro du *Herald* du 5 courant, par lequel vous verrez que l'origine du différend est uniquement celle que je vous indique.

Dans l'espoir que vous voudrez bien rectifier.

Je demeure, etc.,

M. J. WHELAN, Ptre.

Le *Herald* savait parfaitement que l'*Irish World* de New-York dénaturait complètement les faits, en laissant croire qu'il avait été désavoué par Sa Grandeur l'évêque d'Ottawa, à cause de ses idées sur la question agraire en Irlande, et cependant il n'a pas cru devoir indiquer à son confrère la véritable raison de sa condamnation. Heureusement que la lettre de M. l'abbé Whelan a paru à temps pour faire disparaître la fausse impression créée par l'*Irish World*.

ECHOS DU JOUR.

M. R. B. Gorman, de Cornwall, a été nommé député juge des comtés unis de Stormont, Dundas et Glengarry.

Le Conseil de l'Université Laval vient de conférer à M. l'abbé Verreau le grade de *Docteur ès Lettres*. L'honneur est on ne peut mieux mérité.

Sa Grandeur Mgr Duhamel a conféré, hier, au couvent de la rue Waters, l'ordre de la prêtrise à M. l'abbé François Gourdine, et l'ordre du sous-diaconat à M. Pelletier.

M. Bannerman, M. P., qui arrive d'un voyage au Nord-Ouest, rapporte un morceau de minerai d'argent qui, à l'analyse, a donné un rendement de 62 p. cent.

M. Joly est très spirituel. Voici avec quelles facéties il épate les bonnes âmes libérales. Dans un discours qu'il a prononcé dernièrement à Brome, il lui est arrivé de dire :

" M. Lynch a affirmé deux ou trois qu'il était content de me voir ici. Eh ! bien, je suis content que vous soyez content qu'il soit content, et si vous êtes contents parce qu'il est content, bien que je croie qu'il ne soit pas aussi content qu'il le dit, je suis aussi content que tout le monde est content du contentement de M. Lynch."

Un chef de parti capable de commettre pareils coq-à-l'âne doit avoir une recette infaillible pour changer une majorité quelconque en une minorité imposante.

On expédie actuellement, d'Ottawa et du district environnant, de grandes quantités de pommes à destination du marché anglais, par voie de Montréal et Québec.

Le gouvernement provincial a chargé M. de Bellefeuille de se rendre en Angleterre pour plaider devant le Conseil Privé la cause de Bourgoin vs. la compagnie du chemin de fer de Montréal, Ottawa et Occidental.

Dans une conférence donnée à Québec, le Rév. P. Lacasse a indiqué Tadousac comme étant le terminus naturel du chemin du Pacifique. Il prétend que cette route nous rapprocherait de 500 milles des ports européens.

Il paraît qu'en Angleterre, le fromage canadien obtient décidément la préférence sur le fromage anglais. Il en est de même du beurre canadien. Les grains canadiens sont aussi en grande demande. On apprendra finalement à nous connaître.

L'agent consulaire des Etats-Unis, en cette ville, a reçu la lettre suivante qui intéresse, au plus haut point, un grand nombre d'éleveurs de bestiaux.

(Traduction.)

CONSULAT DES ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Prescott, Ont., 11 nov., 1879.

A l'agent consulaire des Etats-Unis, à Ottawa, Canada.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous informer qu'à partir du 1er décembre prochain, l'importation du gros bétail canadien aux Etats-Unis, sera prohibée, par ordre de l'honorable secrétaire de la trésorerie. Cet ordre ne comprend pas les chevaux, ni les moutons.

M. Langelier a toujours affirmé que l'exercice financier de la province de Québec pour l'année dernière accusait un surplus au lieu d'un déficit. L'auditeur, M. Drolet, n'est guère de cette opinion ; il reconnaît qu'il y a un déficit de plus de $600,000, ce qui montre jusqu'à quel point l'ex-trésorier voulait tromper la Chambre et la province. Voici la lettre de M. Drolet qui est un témoignage autrement désintéressé que celui de M. Langelier.

Québec, 3 nov. 1879.

A l'honorable J. G. Robertson, trésorier, P.Q.

Cher Monsieur,—En réponse à votre note de samedi, je dois déclarer que pour l'année fiscale finissant le 30 juin dernier (1879) les dépenses ordinaires se sont élevées à $2,682,093.38
Recettes ordinaires 2,009,287.76

DEFICIT 672.811.64

Dans les recettes ordinaires, j'inclus $25,000 reçues d'Ontario à-compte de l'intérêt sur la part de la province de Québec des perceptions sur la vente des terrains des écoles communes et $3,939.97, reçues de Québec sur l'emprunt.

GASPARD DROLET,
Auditeur.

LETTRE DE MANITOBA.

(D'un correspondant spécial.)

Votre journal est devenu indispensable à tous les Canadiens de l'Ouest. Nous le considérons aujourd'hui comme notre interprète et le défenseur de nos droits. La presse française des grandes provinces est en général trop occupée à discuter les questions constitutionnelles, et semble oublier nos nationaux de Manitoba. Quel contraste avec les journaux d'Ontario ? Tous, grands et petits, ne cessent de favoriser l'émigration vers notre fertile province. Il n'est pas étonnant, après de tels efforts, de voir arriver ici leurs colons par milliers. Si au lieu de se récrier contre le grand nombre de Canadiens qui émigrent chaque année aux Etats-Unis, on encourageait ces malheureux à venir s'établir dans nos belles prairies, ce serait là une œuvre bien patriotique, qui rendrait un immense service aux émigrants eux-mêmes et qui, de plus, nous aiderait à grossir nos rangs. Continuez comme vous l'avez si bien commencé, à à parler de Manitoba et nous vous serons redevables d'une dette de reconnaissance bien légitime.

***

Les dépêches télégraphiques vous auront appris la mort de l'honorable juge Louis Bétournay. Des trois juges que nous avions, deux sont décédés dans le cours du mois dernier. Il s'agit aujourd'hui de les remplacer. Le temps est précieux, notre cour d'appel ne peut pas siéger ; aussi, il est à espérer que le gouvernement se hâtera de faire les nominations. A ce propos, je me permettrai d'exprimer l'opinion générale ici. De grâce, qu'on n'aille pas nous donner des juges qui ne sachent pas les deux langues ; qui ne sont pas bien versés dans les lois anglaises, ou ne connaissent pas les lois provinciales et n'ayant aucune notion des mœurs et coutumes du pays. Nous avons ici des hommes capables et qui à cause de leur longue résidence au milieu de nous, sont plus à portée d'administrer la justice d'une manière équitable et efficace. Le gouvernement devra penser à eux avant de nous envoyer des étrangers.

***

L'honorable James Mackay qui a fait pendant longtemps partie du gouvernement provincial, est dangereusement malade. Ses médecins ont abandonné tout espoir de le voir se rétablir.

***

M. le sénateur Girard sera de retour à la fin de cette semaine. On dit qu'il est appelé par M. Norquay, qui se propose de lui offrir un portefeuille dans son cabinet. Les élections approchent et le gouvernement devra nécessairement être reconstitué, car l'appel au peuple menace de réduire le nombre des ministres à sa plus simple expression.

***

Nous aurons les élections générales d'ici à un mois ; aussi la lutte est engagée sur toute la ligne. La nouvelle chambre sera composée en grande partie d'hommes nouveaux ; il en est ainsi à chaque dissolution de la législature à Manitoba. Tout au plus un tiers des anciens députés revient du champ de bataille.

***

Nous n'avons pas encore eu de neige et ce n'est que depuis quelques jours que la gelée a été assez forte pour former de la glace. Nous jouissons, comme d'habitude chaque automne, d'une température des plus agréables. Notre climat est certainement très-remarquable sous ce rapport ; c'est ce que constatent tous les étrangers qui visitent notre province.

***

M. l'inspecteur des Postes est ici depuis quelque temps. Sa visite lui a donné l'occasion d'opérer des changements considérables et très importants dans le service des malles. Le personnel des employés du bureau de Winnipeg a été augmenté ; et parmi les nouvelles nominations nous sommes heureux de signaler celle de M. Prud'homme, de Saint-Jérôme, P. Q., et de M. Poulin, de Winnipeg. Tout en étant satisfait du choix de ces officiers, nous regrettons que M. Dewe ait cru devoir faire nommer M. Elliott, assistant, au lieu de M. Poitras qui est dans le bureau depuis près de dix ans, et qui était capable de bien s'acquitter de cette charge. Pourquoi donc lui avoir préféré un homme étranger à la ville et à ce bureau ? Est-ce parcequ'il est Canadien-français ?

SIPI.

Saint-Boniface, nov., 1879.

LES CHERCHEURS DE PLACES.

Nous venons de lire une feuille libérale qui accuse les conservateurs des Trois-Rivières d'être des *chercheurs de places*.

Cela a dû en surprendre plusieurs comme nous, car jamais accusation moins fondée n'a été portée.

Nous n'aurions peut-être jamais songé à faire le bilan des deux partis à propos de cette affaire de places ; mais la chose ne manquera pas d'intérêt.

Nous récapitulerons les nominations faites par les conservateurs depuis la confédération, jusqu'en 1878 et celles faites par les libéraux pendant 18 mois.

La comparaison sera plus facile à faire.

De la part des conservateurs nous trouvons les nominations suivantes faites dans l'espace de 11 ans.

M. le Dr L.L. Désaulniers, inspecteur de prison.

M. DeNiverville, shérif, en remplacement de feu M. Ogden.

M. Dumoulin, en remplacement de feu M. de Niverville.

M. P. E. Panneton, en remplacement de feu M. DuBerger.

M. Desilets, magistrat stipendiaire.

M. Bourgeois, directeur du cadastre.

M. Lassalle, percepteur du revenu.

M. Desaulniers, substitut du procureur-général pour la conduite des affaires criminelles dans le district, en remplacement de feu M. Bourdages.

MM. Gervais et Gérin, avocats de l'inspecteur du revenu.

Parmi ces nominations, six ont été révoquées par les libéraux lors de leur arrivée au pouvoir.

Voici maintenant les nouvelles nominations faites par les libéraux :

M. Pacaud, protonotaire.

M. J. N. Bureau, substitut du procureur-général.

M. Cassels, aviseur médical de M. Bureau.

M. J. F. V. Bureau, avocat de l'inspecteur du revenu.

M. J. F. V. Bureau, aviseur légal du greffier de la paix.

M. Paquin, protonotaire-conjoint.

M. Robert Kiernan, régistrateur du comté de Saint-Maurice.

M. le Dr J. E. Badeaux, coroner-conjoint.

M. Turcotte, régistrateur-conjoint du comté de Nicolet.

M. le Dr Dufresne, régistrateur du comté de Champlain.

M. Macaire Denéchaud, messager palais de justice.

M. S. S. de Lottinville, avocat du ministre des Terres de la Couronne et chargé par ce dernier de mettre dans le chemin les censitaires conservateurs du comté de Champlain.

M. E. Lemieux, ci-devant collecteur de douanes, adjoint à M. S. de Lottinville pour l'aider dans ses fonctions.

M. C. Veillet, fournisseur de bois pour les prisons et le palais de justice.

M. Arthur Genest, professeur à l'école des beaux-arts.

Ainsi en dix-huit mois, quinze nominations faites par les libéraux, contre neuf faites par les conservateurs dans l'espace de onze ans et neuf créations de charges nouvelles.

Si nos informations sont exactes, deux nominations importantes étaient à la veille d'être faites par le gouvernement Joly, s'il n'avait pas été surpris sitôt par la mort : ce sont celles de M. J. F. V. Bureau comme shérif-conjoint et de M. Honan comme greffier-conjoint de la Paix.

Dans cette nomenclature nous ne mentionnons pas les emplois subordonnés, ni les commissions particulières telles que celle de M. Vallières, beau-frère de M. Turcotte, ni les quatre ou cinq cents nouveaux juges de paix, parmi lesquels nous trouverions des repris de justice.

Enfin nous ne comptons pas les cent mille piastres dévorées par les contractants du *loop line*, ni les quinze ou vingt mille piastres des deniers publics affectées à la fondation de la *Concorde*, ni les remboursements faits à des entrepreneurs malheureux.

En présence de tels faits, nous ne savons pas comment on a pu s'y prendre pour trouver les conservateurs avides de places, et les libéraux vertueux et désintéressés.

Nous ne faisons pas appel ici à la raison des conservateurs, nous soumettons ces chiffres à l'appréciation même des libéraux, pour qu'ils jugent par eux-mêmes qui mérite réellement la qualification d'affamés et de chercheurs de places.—(*Journal des Trois-Rivières*).

LE BUFFLE—(*Fin de mon cours d'histoire naturelle.*)

On n'a pas, généralement, une idée juste de la valeur du buffle comme article de commerce.

Presque tous les touristes croient que les Canadiens n'ont qu'à sortir de chez eux en pantoufles pour tirer un buffle et s'emparer de sa peau.

C'est une exagération.

Le buffle s'éloigne de plus en plus, chassé par l'ingénieur du chemin de fer du Pacifique. Il s'en suit que les peaux de buffle augmentent beaucoup.

Mais le public d'Ottawa ne doit pas s'inquiéter de cela. Je puis lui fournir des robes de buffle, première qualité, à 10 pour cent seulement de plus que l'an dernier où elles furent à meilleur marché que jamais.

R. J. DEVLIN.

AUX CONTRIBUABLES.

AQUEDUC DOTTAWA.

Les taxes pour l'eau étant strictement payables d'avance, vous êtes avertis qu'à partir du 20 de ce mois, des exécutions seront emanés contre tous ceux qui seront redevables de taxes pour l'eau à cette date.

Les frais de saisie seront exigés sans exception.

EDOUARD PINARD,
Percepteur.

Bureau de l'Aqueduc,
Ottawa, le 17 Nov. 1879

DÉMÉNAGEMENT.

F. DUHAMEL

désire informer ses nombreux amis et le public, en général, qu'il a transporté son étal au

MARCHÉ DU QUARTIER BY, étal " B,"

ci-devant occupé par J. Cassidy, où il tiendra constamment un approvisionnement de

Viandes de toutes sortes

DANS LA MEILLEURE CONDITION.

Reconnaissant de l'encouragement libéral qu'il a reçu par le passé, il espère que ses pratiques lui continueront leur patronage dans son nouvel établissement.

Ottawa, 11 Nov., 1879. 1an

MARCHANDISES SÈCHES

AU

Magasin Populaire

DE

A. D. RICHARD,

COIN DES RUES DE

L'EGLISE ET CUMBERLAND,

OTTAWA.

M. RICHARD a toujours un assortiment des plus variés et des plus complets qu'il offre aux prix les plus raisonnables.

Ottawa, 20 octobre 1879. 1an.

POUDRES DE CONDITION D'ALEXANDER

BOULES POUR les ROGNONS

ET AUTRES

MEDECINES CELEBRES

POUR LES

Chevaux

AGENT A OTTAWA :—**C. STRATTON.**

Coins des rues Dalhousie et Saint-Patrick.

AVIS.—Les médecines ci-dessus, célèbres dans tout le Canada pour leur efficacité, ne se trouvent que chez M. C. STRATTON. Je mets donc le public en garde contre les contrefaçons.

T. ALEXANDER.

Ottawa, 7 nov., 1879.

CRYSTAL HALL

63 RUE SPARKS

NOUVELLES

Marchandises

Venant d'arriver.

Voir nos prix

Services de chambre $1 00
Services à thé en porcelaine 3 50
" " de chine 3 50

Lampes depuis 10 cts. chacune.

Assiettes à thé, champêtre..... 70 cts. la doz.
Assiettes à dîner, champêtres. $1.00 "

SERVICES A THÉ EN VERRE.

C. S. SHAW ET CIE
IMPORTATEURS.

Ottawa, 7 novembre, 1879.

Le grand

ETABLISSEMENT

DE LA VILLE, POUR

MARCHANDISES

DE MODES,

Vêtements d'hommes

etc., etc.

EST CELUI DE

G. C. EGAN,

537 & 539

RUE SUSSEX.

Les gens de la campagne trouveront leur avantage à venir examiner notre STOCK.

537 & 539 RUE SUSSEX,

OTTAWA.

Ottawa, 10 novembre 1879.

Rabais

EXTRAORDINAIRE

Etoffes a robes.

Cordés " New Empress " ..... 13 Cts.
Tweeds " New Grampian " ..... 16 Cts.
Nouveau drap " Heathern " ..... 22 Cts.

Tres a la mode

Nouveau drap français ..... 33 Cts.
Nouvelle serge mélangée ..... 25 Cts.
Nouvelle serge étamine ..... 35 Cts.

MESDAMES,

Allez chez STITT et Cie. pour les étoffes à robes les plus nouvelles et les plus à la mode

Dernieres nouveautes.

Nouvelle brocatelle Lyonnaise, de.... 35 à 75c
Nouveau drap Pompadour 65c
Nouveau tweed, fabrique domestique, de 30 à 55 cents.

Les étoffes ci-dessus sont très à la mode quand on sait bien les combiner et font réellement un très beau costume.

eloutine.

Allez chez Stitt et Cie. pour la nouvelle Veloutine brocatelle.
Allez chez Stitt et Cie. pour la nouvelle Veloutine carreautée
Allez chez Stitt et Cie. pour la nouvelle Veloutine cordée.
Allez chez Stitt et Cie. pour la nouvelle Veloutine de soie.

Manteaux.

Mesdames, allez chez Stitt et Cie. pour manteaux, ulsters, etc.

Modes.

Dernières nouveautés en chapeaux et bonnets, chez

STITT ET Cie.

53 et 55 rue SPARKS.

Ottawa, 9 octobre 1879.—6 août 1an

Poeles doubles,

2½ PIEDS DE LONG,

Pour $9 Seulement,

CHEZ

M. ESMONDE,

RUE SPARKS.

Ottawa, 24 octobre 1879.

Ed. O'LEARY,

MARCHAND TAILLEUR
ET
Fournisseur des Messieurs

Un bon assortiment de

TWEEDS

Pour

L'AUTOMNE ET L'HIVER

A des prix qui conviennent à toutes les bourses.

Ottawa, 10 Nov., 1879. 1an

Wm HOWE.

293, RUE CUMBERLAND;

Peintre, Doreur, Vitrier, Tapissier, etc.

Importateur et marchand de

Tapisseries et de decors.

Peinture, huile, vitres, mastics, vernis, etc.
Ottawa, 22 octobre, 1879. 1a

" HOME, SWEET HOME."

Ayant à cœur les intérêts du public, j'ai acheté, cet automne, un bel assortiment de meubles que j'ai eu à bon marché et que je puis livrer à des prix jusqu'à présent inconnus.

A mon grand magasin de meubles, 94 rue Rideau, on peut se procurer toutes sortes de meubles pour une bagatelle.

Marale :—Venez inspecter mon Stock.

J. ERRATT.

EN VENTE

LES

Canadiens de l'Ouest

PAR

JOSEPH TASSÉ.

2e EDITION.

Deux volumes in 8o de 400 pages chacun.

Edition ordinaire $2.00
Edition illustrée de 21 portraits $3.00

PREMIER VOLUME.

BIOGRAPHIES : Charles de Langlade, Jean-Baptiste Cadot, Charles Réaume, Joseph Rolette, Jacques Porlier, Salomon Juneau—fondateur de Milwaukee,—Julien Dubuque—fondateur de Dubuque, Iowa,—Antoine Leclerc, Jacques Dupéron Baby, Joseph Rainville, Jean-Marie Ducharme, Louis Provençal, Jean-Baptiste Faribault, Jean-Baptiste Lefebvre, Jean-Baptiste Perrault.

SECOND VOLUME.

BIOGRAPHIES : Vital Guérin—fondateur de Saint-Paul, Minnosata,—Joseph Rolette, fils, Pierre Ménard, François Ménard, Jean-Baptiste Mallet, Joseph Robidou—fondateur de Saint-Joseph, Missouri,—Louis-Vital Baugy, J. B. Roy Jacques Fournier, F. X. Aubry, Antoine Leroux, M. B. Ménard—fondateur de Galveston, Texas,—Jean-Baptiste Beaubien—l'un des fondateurs de Chicago,—Prudent Beaudry, Grbriel Franchère, Pierre C. Pambrun, Joseph LaRocque, Pierre Falcon, Louis Riel.

EDITION ILLUSTREE.

PORTRAITS de Joseph Rolette, Salomon Juneau, Jean-Baptiste Faribault, Alexandre Faribault, Vital Guérin, Joseph Robidou, Augustin Grignon, Louis-Vital Baugy, F. X. Aubry, Prudent Beaudry, Victor Beaudry, Gabriel Franchère, Joseph LaRocque, Louis Riel. SIX AUTRES GRAVURES REPRÉSENTANT le Tombeau de Dubuque, Saint-Boniface (Manitoba), Chicago en 1830. et une caravane attaquée par des sauvages.

On peut se procurer cet ouvrage en s'adressant à l'auteur, M. Joseph Tassé, Ottawa.

Ottawa, 28 juin 1879

GIBIER ET POISSON.

ON trouvera toujours l'AMI MOISE à son Magasin, au Marché neuf du Quartier By, de même que son représentant dans le Marché Wellington, avec un approvisionnement complet de Poissons et de Gibiers de toutes sortes, qu'il vend comme par le passé à des prix très réduits.

MOISE LAPOINTE.

Ottawa, 26 Déc. 1878.